

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 FEVRIER 2011

## Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Primitif
- 2 ▪ Convention de mise à disposition (CCAS)
- 3 ▪ Fusion de deux cadres d'emplois (contrôleurs de travaux / techniciens)
- 4 ▪ Modification d'emplois (Ressources Humaines)
- 5 ▪ Création d'emplois (Ressources Humaines)
- 6 ▪ Convention de formation complémentaire (Espaces Verts)
- 7 ▪ Convention de partenariat avec le CNFPT
- 8 ▪ Marché de fourniture « achat de carburant à la pompe et en vrac »
- 9 ▪ Réajustement trop perçu / assainissement
- 10 ▪ Projet de construction d'un ensemble immobilier au centre village (Passy chef-lieu)
- 11 ▪ Convention avec ERDF pour une alimentation BT TBC
- 12 ▪ Mutations foncières – giratoire de l'Aérodrome
- 13 ▪ Aliénation de la parcelle D5154 « le Communal de Chedde »
- 14 \* ▪ Mise à disposition gracieuse du gymnase des Fiz (salle Balfontaine) à l'association USMB Passy gymnastique
- 15 ▪ Déchetterie de Passy – convention entre les Communes de Passy, Saint-Gervais-les-Bains, la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc et le SITOM pour la mise en place des conditions de réception et d'acceptation des apports à la déchetterie de Passy et la participation financière des signataires aux charges d'exploitation
- 16 ▪ Convention avec le Département relative à la prévention spécialisée
- 17 ▪ Mise à disposition de salles communales – élections cantonales 2011

## **1/ Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Primitif 2011**

Le Débat d'Orientation Budgétaire en 2011 repose sur les données fournies par la Loi de Finances 2011 et le collectif budgétaire 2010 publiés au JO du 30.12.2010 ; c'est dire, après lecture de ces documents, que non seulement la notion de prudence qui guidait nos choix en 2010 reste d'actualité, mais qu'elle est confortée par diverses incertitudes liées à la complexité des calculs de péréquation à moyen terme. Ce dont nous sommes d'ores et déjà assuré, c'est que les dotations financières de l'Etat aux collectivités locales sont gelées en valeur, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas indexées sur l'inflation estimée à 1,5 % en 2011. Ce gel des dotations est programmé pour les 3 prochaines années, conformément à la loi de programmation des finances publiques. Cette stagnation ne s'applique pas toutefois en ce qui concerne le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) afin de protéger les capacités d'investissement des collectivités locales, ni au produit des amendes de police. Par ailleurs la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) principal concours financier de l'état n'est plus indexé. Son montant sera fixé chaque année en loi de finances, c'est ainsi qu'au sein de la DGF la « dotation forfaitaire » perçue par toute les communes devrait diminuer pour la plupart d'entre elle à l'exception de celles dont la population croît rapidement.

La réforme de la fiscalité entreprise par le gouvernement concourt à l'inquiétude tant par la complexité des calculs que par la pérennisation qui paraît incertaine. Rappelons à titre d'illustration la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010, actuellement compensée par la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), et le fonds national de garantie individuelle de ressources communales et intercommunales (FNGIR). Il conviendra d'évoquer également le nouveau panier fiscal de la collectivité introduisant la part départementale de la taxe d'habitation en 2011.

La charge induite par la participation aux syndicats intercommunaux sur laquelle nous avons attiré l'attention au DOB 2010 continue à s'alourdir : 100 % d'augmentation du tarif des ordures ménagères entre 2008 et 2011, le détail des autres structures qui sera évoqué plus loin est tout aussi éloquent.

L'état de la dette se maintient à un niveau raisonnable grâce aux efforts consentis par tous les services de la Commune, et à une véritable adhésion aux mesures de rigueur. Cette situation devrait aboutir à une éclaircie au cours de l'année 2012, notamment du fait d'un remboursement d'emprunt arrivant à échéance permettant une reprise des investissements. C'est dans cet objectif que le budget 2011 a été préparé.

La note de synthèse présente les principaux éléments d'appréciations et hypothèses qui orienteront la préparation du budget 2011.

Les budgets (Principal et Annexes) seront établis sans reprise anticipée du résultat 2010, sauf pour le budget annexe des carrières et celui des forêts.

En d'autres termes, les résultats et restes à réaliser 2010 ne seront pas reportés au budget primitif 2011. Ces derniers seront donc repris au Budget Supplémentaire 2011 (hormis pour les budgets annexes concernés).

## ***BUDGET PRINCIPAL - Section de Fonctionnement***

Le budget de fonctionnement 2010 pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ 16,2 M€.

### **Dépenses**

#### **Subventions aux associations :**

L'enveloppe consacrée aux subventions est de 591.735 € + 75.000 € au FJEP dans le cadre du contrat temps libre.

#### **Participations intercommunales :**

##### **SDIS :**

La contribution prévisionnelle annoncée par le SDIS s'élève à 370.496 €. Elle était de 363.303 € en 2010.

##### **SIVOM :**

Depuis 2004, le versement de la participation au SIVOM s'effectue par dixième, de janvier à octobre.

L'appel prévisionnel est globalisé et comprend :

Les dépenses générales, les emprunts Lycée, l'utilisation des installations sportives par les associations, les emprunts centres sportifs, le SM3A, les amendes de police, les emprunts du pôle échange et les transports scolaires.

**Prévision des crédits 2011 :**

La somme inscrite au budget 2011 est équivalente à celle inscrite au BP 2010, soit 800.000 €. Le SIVOM votant son budget au mois de mars, il est difficile d'avoir des informations précises sur les prévisions budgétaires. Pour mémoire, le montant appelé à la commune en 2010 est de 768.145 €

**SITOM :**

Les propositions au budget primitif 2011 sont de 986.500 € (Informations fournies par le SITOM).

**Concernant les charges d'exploitation de l'UIOM :**

Réalisé 2009 : 246.907 €

Réalisé 2010 : 308.884 € (11 mois)

Prévision 2011 : 381.846 €

Le tarif des OM passe à 116,30 € HT la tonne en 2011, contre 98,70 € HT la tonne en 2010, 70,90 € HT en 2009 et 58,10 € HT en 2008. Cela représente une augmentation de près de 18 % par rapport à 2010 et de 100 % par rapport à 2008 .

**Concernant l'exploitation de la déchetterie :**

Réalisé 2009 : 498.105 €

Réalisé 2010 : 397.243 € (3 trimestres)

Prévision 2011 : 479.205 €

Pour la déchetterie de Passy, les dépenses 2011 devraient baisser par rapport à 2010 du fait de la mise en place d'un contrôle d'accès. Une baisse de l'ordre de 10 % peut-être envisageable.

A cela, se rajoutent :

- Emprunt : 113.974 €

- Participation charges Broyeur : 11.438 €

La participation 2010 au SITOM devrait être de l'ordre de 1.046.809 €. Il manque encore le dernier trimestre de la déchetterie (estimation à 135.214 €) et le mois de décembre de l'exploitation de l'UIOM (28.080 €)

**Participation du Budget principal à Plaine Joux et au CCAS :**

Afin d'équilibrer le budget annexe de Plaine Joux, la participation prévisionnelle du budget principal devrait s'élever à 194.875 €.

Pour mémoire :

	<b>BP 2005</b>	<b>BP 2006</b>	<b>Evolution</b>	<b>BP 2007</b>	<b>Evolution</b>	<b>BP 2008</b>
<b>Prévisions</b>	232.967 €	213.541 €		217.041 €		161.338 €
<b>Réalisations</b>	0 €	200.000 €		180.000 €	- 10 %	120.000 €
	<b>Evolution</b>	<b>BP 2009</b>	<b>Evolution</b>	<b>BP 2010</b>	<b>Evolution</b>	<b>BP 2011</b>
<b>Prévisions</b>		270.330 €		240.226 €		194.875 €
<b>Réalisation</b>	- 33,33 %	221.927 €	+ 84,94 %	177.639 €	- 19,96 %	

Pour l'exercice 2010, le montant de subvention d'équilibre mandaté par le budget principal pour le budget de Plaine-Joux est de 177.639 €.

La participation de la commune au **CCAS** s'élèverait en **2011 à 251.600 €**, conformément au besoin qui résulte de l'élaboration du BP du CCAS.

Pour mémoire la participation prévue était de 283.080 € au BP 2009 et de 266.150 € au BP 2010.

Le versement de cette subvention a lieu par acompte dès lors que le CCAS anticipe des problèmes de trésorerie, le montant versé, constaté à la clôture de l'exercice pouvant s'avérer inférieur à la prévision (prise en compte des besoins effectifs en trésorerie). Le montant de la subvention versée à ce jour sur le budget du CCAS s'élève à 233.150 €.

### Charges financières :

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2011 fait ressortir le montant des intérêts à rembourser à 759.000 €, pour 662.500 € en 2010.

### Charges de personnel :

Le chapitre 012, représentant les dépenses de personnel, s'élèverait à 7 472 200 €.

#### Chapitre 012 :

	2005	2006	Evolution	BP 2007	Evolution	BP 2008
<b>Prévisions</b>	6 083 450 €	6 182 700 €		6 177 900 €		6 316 400 €
<b>Réalisations</b>	5 713 273 €	5 747 825 €	+0,60 %	5 899 205 €	+2,63 %	6 130 963 €
	Evolution	BP 2009	Evolution	BP 2010	Evolution	BP 2011
<b>Prévisions</b>		6 922 300 €		7 286 200 €		7 472 200 €
<b>Réalisations</b>	+ 3,93 %	6 669 865 €	+ 8,79 %	6 606 976 €	- 0,94 %	

### Dépenses courantes de fonctionnement (Chapitre 011) :

A titre d'illustration, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution des dépenses liées aux « fluides » :

	CA 2008	BP 2009	CA 2009	BP 2010	2010	BP 2011
60611-eau	155 475	150 000	117 483	120 000	97 158	100 000
60612-Electricité	221 800	290 000	289 988	290 000	271 000	290 000
60621-Fuel	186 338	200 000	131 581	150 000	190 000	200 000
606211-Gaz	107 405	200 000	254 305	200 000	209 000	220 000
<b>Total</b>	<b>671 018</b>	<b>840 000</b>	<b>793 357</b>	<b>760 000</b>	<b>767 158</b>	<b>810 000</b>

### Recettes

#### - Impôts et taxes (chapitre 73) :

Le projet de loi de finances pour 2010 a supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 la taxe professionnelle pour les entreprises. La réforme étant importante, sa mise en application a été faite en deux temps :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il y a eu la suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises. En contrepartie, ces dernières sont soumises à de nouveaux impôts (CFE, CVAE et IFR). Les collectivités locales perçoivent en 2010, à titre transitoire, une compensation relais.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, suppression de la ressource de taxe professionnelle pour les collectivités locales et mise en place d'un nouveau panier fiscal.

Pour la commune de Passy, ce nouveau panier fiscal se compose de :

- La Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
- La Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)
- La Taxe d'Habitation (TH)
- La Cotisation sur la Valeur Ajouté des Entreprises (CVAE)
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)
- La Compensation d'exonération du nouveau régime
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)
- Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité et des nouvelles ressources liées à la suppression de la TP, une nouvelle répartition des ressources de l'imposition directe est mise en place. Dans ce cadre, les communes héritent de :

La part départementale de la taxe d'habitation, avec intégration dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 du taux départemental à leur propre taux.

La part départementale et régionale de CFE, avec intégration dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 du taux départemental et régional de CFE à leur propre taux.

La correction des frais de gestion pour la TFNB

### **Détermination des nouveaux taux d'imposition en 2011 :**

#### **Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :**

Taux relais TP-CFE voté en 2010 par la commune :	21,32 %
Taux de TP voté par le Conseil Général en 2010 :	7,08 %
Taux de TP voté par le Conseil Régional en 2010 :	<u>2,49 %</u>
Somme des taux de référence en 2010 :	30,89 %
Coefficient global de correction $(1+0,0485) \times 0,84$ :	0,88074
Taux CFE global de référence corrigé :	<b>27,206 %</b>

#### **Taux de Taxe d'Habitation (TH) :**

Taux communal de TH voté en 2010 :	14,35 %
Taux départemental de TH voté en 2010 :	<u>5,84 %</u>
Somme des taux de référence 2010 :	20,19 %
Coefficient de correction :	1,034
Taux de TH global de référence corrigé :	<b>20,876 %</b>

#### **Taux de Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) :**

Taux communal du foncier non bâti 2010 :	58,24 %
Coefficient de correction :	1,0485
Taux de TFNB global de référence corrigé :	<b>61,065 %</b>

Il n'y a pas changement concernant le taux du foncier bâti. Celui-ci sera donc de **19,05 %**

Une information concernant les prévisions des produits 2011 a été envoyée aux collectivités par la direction générale des finances publiques en ce qui concerne la CFE, la TASCOT, la CVAE, et l'IFER. Pour le reste, les prévisions ont été calculées sur les simulations de recettes fournies par Bercy. Le montant global se monte à 8.534.807 € et se décompose de la façon suivante :

T.F.N.B :	51.266 € (simulation Bercy)
T.F.B :	2.184.428 € (simulation Bercy)
T.H :	2.645.507 € (simulation Bercy)
C.V.A.E :	427.861 € (info DGFIP)
C.F.E :	1.250.748 € (info DGFIP)
I.F.E.R :	236.342 € (info DGFIP)
Comp.Exo nouveau régime :	138.455 € (simulation Bercy)
D.C.R.T.P :	497.856 € (simulation Bercy)
F.N.G.I.R :	1.010.707 € (simulation Bercy)
T.A.S.C.O.M :	91.637 € (info DGFIP)

Autres recettes au chapitre 73 :

- TEOM : 1.147.513 € (Equivalent au montant perçu en 2010).
- Autres : 630.796 € (dont droits de mutation 300.000 €)

- **Dotations (chapitre 74) :**

Une des mesures importantes inscrites dans le projet de loi de finance pour 2011 intéressant les collectivités locales concerne le gel des dotations de l'état pour les trois prochaines années.

De ce fait les dotations prévues au BP 2011 s'établissent à 4.879.251 €. Par prudence le montant de la DGF inscrit au budget est de 3.900.000 € (3.925.466 € perçu en 2010).

Cette année, le taux de minoration des compensations servant de variable d'ajustement serait de 7,43 %.

## **BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement**

Le budget d'investissement 2011 pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ 5 M€.

**Dette :**

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2011 fait ressortir le remboursement du capital à 1.127.000 € (983.812 € en 2010).

**Recettes**

Les financements propres (« hors emprunt ») :

- Le FCTVA devrait représenter 567.000 € (1.200.000 € au BP 2010).
- La TLE représenterait 200.000 € (80.000 au BP 2010)
- Les subventions et participations diverses : 50.200 € (149.000 € en 2010)
- Les cessions d'immobilisations foncières ou de biens meubles : 371.500 € (492.500 € en 2010)

### **L'autofinancement :**

- Le prélèvement sur le fonctionnement : 399.266 € (445.786 € au BP 2010)
- Les amortissements : 600.000 € (521.900 € en 2010)

Avant l'inscription d'un emprunt, le montant des recettes atteindrait près de 2.187.966 M€.

### **Dépenses :**

En 2011, la formation brute de capital fixe (chapitre 20, 21,23) pourrait être de 3.855.105 €

<i>Chapitres</i>	<i>BP 2011</i>
<i>20 - Etudes et licences</i>	<i>224.200 €</i>
<i>21 - Immobilisations</i>	<i>1.583.905 €</i>
<i>23 – Travaux en cours</i>	<i>2.047.000 €</i>

## **Les budgets annexes**

On retiendra plus particulièrement :

### **Budget de plaine-joux :**

Le budget de plaine-joux s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 642.985 €, avec une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 194.875 € (240.226 € en 2010). En investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 129.200 €.

### **Budget de l'eau :**

Le budget de l'eau s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1.141.700 € et la section d'investissement à hauteur de 388.754 €.

Le vieillissement des réseaux d'eau de la commune a pour conséquence des fuites récurrentes et un mauvais rendement du réseau. Afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à la réfection de ces réseaux, une augmentation régulière du prix de l'eau de l'ordre de 4 centimes par an a été décidée.

Par ailleurs, pour faciliter la relève des compteurs d'eau, des têtes émettrices vont être installées chez les abonnés. Afin de pouvoir financer l'acquisition de 150 têtes émettrices par an, une augmentation de 2 € de tous les tarifs de location de compteurs a également été décidée.

### **Budget de l'assainissement :**

Le budget de l'assainissement s'équilibre en fonctionnement à hauteur 892.400 € et en investissement à hauteur 410.477 €.

### **Budget de la base de loisirs :**

Le budget de la base de loisirs s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 162.680 € et en investissement à hauteur de 64.000 €.

### **Budget des forêts :**

Une reprise anticipée des résultats de 2010 sera nécessaire afin d'équilibrer ce budget en 2011.

## **Le débat s'ouvre ensuite entre les élus**

### **Gilbert PERRIN :**

Gilbert PERRIN lit un texte et fait des commentaires sur l'introduction du DOB :

« Le sens des mots de votre argumentaire.

Vous rappelez que la prudence a guidé vos choix pour l'exercice 2010.

Nous ferons le constat au CA et le BS alimentera la dépense du début 2012 du fait de la non reprise anticipé du résultat 2010.

Nous n'avons pas manqué de vous alerter notamment sur la décision présidentielle de suppression de la TP.

Aux incertitudes et calculs complexes se rajoute le gel des dotations.

Comme si les collectivités territoriales étaient responsables de la dette nationale, elles y contribuent qu'à hauteur de 10%.

Miracle ils n'ont pas touché au FCTVA, étranglées les collectivités investiront moins, faux, les capacités d'investissement ne seront pas protégées. Les emplois induits non plus.

Vous vous en prenez aux syndicats intercommunaux en mettant en exergue le coût du traitement des déchets.

Comme si la population était responsable de la production de ces derniers et alors qu'on en manque par la baisse constatée de la consommation des ménages sédentaires et secondaires.

Votre rêve, vos motivations ne vont que dans le sens de servir le CAC 40 local, on le ressent au travers de bon nombre de vos actions et décisions.

A aucun moment vous vous indignez de la situation faite aux collectivités.

A aucun moment vous évoquez des actes de résistances à cet état de fait.

Vous êtes manifestement dans la situation de la grenouille chauffée (je peux vous la raconter).

Pour ce qui concerne le groupe MVEP nous ne pouvons pas cautionner la baisse des services publics envisagée.

Nous appelons à l'initiative populaire et l'action de la population contre les réformes à contre sens fiscales et territoriales. La commune une et indivisible doit pouvoir exercer ses compétences librement.

Nous ferons des remarques au fil des pages de la note de synthèse.

Si nous devons l'imager, on ne peut que penser au jeu télévisé LE JUSTE PRIX à la différence qu'il est animé par LAGARDE, LA GAFFE est recherchée dans les exercices antérieurs.

Au fil des chapitres de dépenses c'est plus c'est moins, c'est l'approximation du bon chiffre, l'incertitude de gagner alimente l'austérité.

Quant aux recettes, vu la complexité avouée, on est sûr que c'est l'usager qui va payer, les coefficients correcteurs des nouveaux taux fiscaux sont plus favorables aux entreprises qu'aux assujettis à la taxe d'habitation. »



### **Michel DUBY :**

Michel DUBY précise qu'il a l'habitude d'analyser les chapitres 011 et 012. Il trouve qu'aujourd'hui ils sont très contrôlés. Par contre il faut faire attention de ne pas démotiver le personnel en essayant de trop maîtriser.

Michel DUBY trouve que dans l'ensemble le document est réaliste notamment lorsqu'il est fait référence à l'inquiétude liée à la réforme de la fiscalité. La complexité des calculs « enfume » le budget. Michel DUBY fait également référence aux coefficients de correction qui sont négatifs pour la CFE et positifs pour la TH. Cela confirme donc qu'il y a un glissement de l'impôt vers les ménages. Que faire face à ce constat ? Michel DUBY pense qu'il faut se rapprocher des associations d'élus qui veulent faire bouger les choses. Il trouve que cela serait intéressant que les élus de Passy s'associent à cette démarche.

Il faut se battre contre le gel des dotations. Michel DUBY y voit deux conséquences, d'une part la réduction des prestations rendues et le service public remplacé par le service privé.

Concernant les investissements, Michel DUBY pense qu'il faut être très prudent avec les Jeux Olympiques, car se sont les contribuables qui vont payer.

Il pense également qu'il est nécessaire de préparer un Plan Prévisionnel des Investissements (PPI) afin d'être en phase avec les attentes des usagers.

### **Michel COLLIQUET :**

Michel COLLIQUET répond. Concernant la gestion du personnel, il affirme que celui-ci ne fait pas les frais des restrictions budgétaires. Le chapitre 012 est en baisse du fait de la gestion fine faite par la Direction Générale des Services. Un travail a été fait sur les heures supplémentaires, sur la rationalisation du travail et des recrutements ont été différés. Des chiffres sont donnés pour expliquer la différence entre la prévision et le réalisé sur le chapitre 012 en 2010. Michel COLLIQUET précise qu'une réflexion est en cours afin de mettre en place des avantages sociaux pour les employés.

Concernant les coefficients de correction, Michel COLLIQUET fait le constat qu'il faut réfléchir sur le problème de la fiscalité. L'augmentation des impôts n'étant pas prévue durant le reste du mandat, s'il y a moins de recettes, il faudra maîtriser au mieux les dépenses. Concernant le service rendu à la population il faudra essayer de faire aussi bien, mais il sera difficile de faire mieux. Concernant le PPI Michel COLLIQUET précise que les adjoints et conseillers travaillent sur des projets, mais que cela est difficile à mettre en place.

### **Maire :**

Monsieur le Maire précise qu'il est inquiet pour les recettes de la commune. Faisant parti de l'ANEM, Monsieur le Maire était présent en compagnie de plusieurs collègues à une réunion à Besançon. Tous les maires présents partageaient son inquiétude.

Concernant les Jeux Olympiques, Monsieur le Maire précise que pour l'instant la commune de Passy n'a engagé aucun frais, que la décision se prenant le 6 juillet, il n'est pas nécessaire de lancer des polémiques pour l'instant. De plus, Monsieur le Maire indique que des groupes privés seraient déjà intéressés pour venir si ANNECY 2018 était retenu.

### **François BUTTOUDIN :**

François BUTTOUDIN remarque que des crédits sont prévus pour le carrefour de l'aérodrome. Il précise que si les travaux se faisaient durant le mandat, il paierait le champagne à tout le monde.

## **Gilbert PERRIN :**

Gilbert PERRIN revient sur la réponse faite par Michel COLLIQUET sur le 012 et sur la maîtrise des heures supplémentaires. Cela va à l'encontre de ce qui a été annoncé par le gouvernement à savoir travailler plus pour gagner plus.

## **Maire :**

Monsieur le Maire précise que d'autres pistes sont étudiées afin que les employés ne soient pas lésés par la diminution des heures supplémentaires et qu'une réflexion est en cours sur des avantages sociaux.

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation du Budget Primitif 2011.

## **2/ Convention de mise à disposition (CCAS)**

Approbation de la convention à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale, pour la mise à disposition d'un agent titulaire, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, du 1<sup>er</sup> février au 25 novembre 2011.

## **3/ Fusion de deux cadres d'emplois (contrôleurs de travaux / techniciens)**

Conformément au décret 2010-1357 du 9 novembre 2010, le conseil municipal note la fusion des cadres d'emplois de contrôleurs de travaux et de techniciens au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

## **4/ Modification d'emplois (Sports)**

Le service des Sports a besoin d'être renforcé par un agent polyvalent pour faire face aux différentes tâches qui lui incombent.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2011, approbation de

- La suppression d'un poste d'agent des services techniques à temps non complet 95h25/mois, créé par délibération n° 4 du 25/09/2003.

- La suppression d'un poste d'agent technique chef à temps complet créé par délibération n° 37 du 28/01/1998.

et

La création de deux emplois « **d'agents d'exploitation des équipements sportifs** » l'un à temps non complet 95h25 par mois, l'autre à temps complet, ouverts chacun au cadre d'emplois des adjoints techniques.

## **5/ Création d'emplois (Ressources humaines)**

Le service des Ressources Humaines a besoin d'être renforcé pour faire face aux différentes tâches qui lui incombent, en matière de paie.

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi « d'assistant de gestion des ressources humaines » à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

## **6/ Convention de formation complémentaire (Espaces Verts)**

Approbation de la convention à passer entre la Commune de Passy, l'entreprise Cham'Jardinage et Monsieur Pognand.

Monsieur Pognant, apprenti en bac pro « aménagements paysagers » dans une entreprise de Chamonix (Cham'Jardinage) a demandé un complément de formation, du 17 janvier au 27 mars 2011, au service Espaces Verts de la Ville de Passy.

## **7/ Convention de partenariat avec le CNFPT**

Afin de compléter son offre (catalogue), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale peut organiser certaines formations. à la demande de la Commune, moyennant une participation financière.

Pour bénéficier de ces formations spécifiques éventuelles pour l'année 2011, le conseil municipal approuve la convention à intervenir entre la Commune de Passy et le C.N.F.P.T.

## **8/ Marché de fourniture « achat de carburant à la pompe et en vrac »**

Pour la fourniture de carburants et combustibles, la Commune de Passy a décidé de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La commission d'appel d'offres, réunie le 30/11/2010 a déclaré le lot 1 : « Carburant à la pompe » infructueux (aucune offre n'a été déposée pour ce lot) et a décidé de recourir au marché négocié conformément à l'article 35 II 3 ° du Code des marchés publics 2006.

La Commune de Passy a négocié directement avec la Société PASSYDIS pour la fourniture du carburant à la pompe « essence sans plomb 95 » en raison de sa situation centrale entre les différents bâtiments communaux et en raison des prix pratiqués à la pompe.

Ce marché à bon de commande sera conclu pour une période de 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois. La durée totale du marché est donc fixée à 48 mois.

Les quantités minimales et maximales de commandes sont les suivantes:

Pour le lot 1 :
minimum de 2 000 litres
maximum de 12 000 litres

La Commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier 2011 à 14h00 a prononcé un avis favorable pour l'attribution du lot 1 à la société PASSYDIS.

Le conseil municipal entérine l'avis de la commission d'appel d'offres.

### **9/ Réajustement trop perçu / assainissement**

Après vérification, un abonné au service de distribution d'eau potable a été assujéti par erreur à la redevance assainissement.

Approbation du remboursement du trop perçu auprès de cet abonné, pour un montant de 428,93 €.

### **10/ Projet de construction d'un ensemble immobilier au centre village (Passy chef-lieu)**

Un programme avait été présenté en 2009, sur ce même secteur, allée des Myosotis, par Haute-Savoie Habitat comprenant 21 logements dont 15 locatifs (11 PLUS, 1 PLAI et 3 PLS) et 6 logements en accession.

Afin de maintenir la mixité sociale recherchée par la Commune un nouveau projet, prenant notamment en compte l'étude du sol, a été présenté le 24 novembre 2010 par le même organisme. Il permet de réaliser 20 logements en 2 bâtiments, l'un de 12 logements locatifs (7 PLUS, 3 PLAI, et 2 PLS), l'autre de 8 logements en location accession.

Cette opération sera inscrite dans une démarche de très haute performance énergétique avec l'obtention du label qualité / éffinergie.

Le bilan financier présenterait un solde positif de 54 500 € pour la commune, compte tenu d'une participation forfaitaire de celle-ci sur les logements PLUS et PLAI et d'une recette de 100 000 € environ correspondant à la vente de l'assiette des terrains portant l'opération accession.

La construction de cet ensemble immobilier ne pourra être réalisée qu'après approbation du PLU ou par l'accord du conseil municipal pour autoriser, dans le cadre d'une délibération, la majoration des volumes constructibles autorisés pour les logements sociaux.

Le conseil municipal valide l'étude de faisabilité mise à jour, et charge Haute-Savoie Habitat de réaliser l'opération.

Une nouvelle délibération viendra approuver la vente et le bail emphytéotique à intervenir.

### **11/ Convention avec ERDF pour une alimentation BT TBC**

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune de Passy et ERDF, pour le passage de câbles souterrains à implanter avenue de la Plaine – rue du Centre – avenue de Chamonix, sur un tracé qui impacte la périphérie des parcelles communales C 1586 – 2254 – 2271.

## **12/ Mutations foncières – giratoire de l'Aérodrome**

Considérant qu'il est de l'intérêt général d'aménager le carrefour giratoire de l'aérodrome, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle I 3529 p de 37 m<sup>2</sup> pour le prix de 555 €, et faire transférer la domanialité de la parcelle D 1905 pour 623 m<sup>2</sup> de la commune au département.

## **13/ Aliénation de la parcelle D 5154 « le Communal de Chedde »**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de la parcelle cadastrée D 5154, acquise par préemption à la SCI Tête Noire le 30 décembre 2005.

## **14/ Mise à disposition gracieuse du gymnase des Fiz (salle Balfontaine) à l'association USMB Passy Gymnastique**

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune de Passy et l'USMB Gymnastique, pour la mise à disposition gracieuse et partielle de la salle Balfontaine au gymnase des Fiz, ce pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **15/ Déchetterie de Passy – convention entre les Communes de Passy, Saint-Gervais-les-Bains, la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc et le SITOM pour la mise en place des conditions de réception et d'acceptation des apports à la déchetterie de Passy et la participation financière des signataires aux charges d'exploitation**

- Considérant le souhait de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc d' une participation de chacune des trois communes proportionnelle aux apports des professionnels de chaque commune, en attendant la mise en place de la facturation des professionnels, conformément aux textes de loi.
- Considérant le souhait de Monsieur le Maire de Passy de reporter la facturation des professionnels à début juin 2011, afin d'étudier une exonération de la TEOM pour les professionnels de la Commune de Passy.
- Considérant le souhait de Monsieur le Maire de Saint-Gervais de ne pas facturer les professionnels.

Il est proposé

- dans un premier temps de ne pas facturer les professionnels,
- de passer une convention entre les Communes de Passy, Saint-Gervais, la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix et le SITOM des vallées du Mont-Blanc relative

Approbation de la convention à passer entre les Communes de Passy et de Saint-Gervais-les-Bains, la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix et le SITOM.

Caractéristiques de la convention :

- ↳ Un contrôle d'accès, par badge, est mis en place dès le 1<sup>er</sup> février 2011, qui permettra de limiter l'accès de la déchetterie de Passy aux seuls particuliers, services techniques et professionnels du périmètre initial « le Fayet, Passy et Servoz ».

- ↪ Le SITOM facture mensuellement les Communes de Passy et de Saint-Gervais-les Bains et la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc. Les charges d'exploitation sont réparties entre les 3 collectivités en fonction de la population pour les apports des particuliers et des volumes apportés par les services techniques et les professionnels.
- ↪ La convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 27 mars 2012, date de changement du contrat d'exploitation en cours.

## **16/ Convention avec le Département relative à la prévention spécialisée**

Approbation de la convention à passer entre la Commune de Passy et le Conseil Général de la Haute-Savoie.

La prévention spécialisée est rattachée au dispositif administratif départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance depuis le 6 janvier 1986.

En Haute-Savoie le département s'appuie, pour la mise en œuvre des actions proposées, sur un partenariat étroit avec les communes.

La convention proposée a pour objet notamment :

- de rappeler la mission de la Prévention spécialisée,
- de fixer le contenu de la mission qui s'adresse aux enfants, adolescents et jeunes jusqu'à 21 ans,
- ainsi que les modalités du partenariat entre la commune et le département.

A Passy, les actions de prévention sont confiées à l'EPDA « Service de Prévention Spécialisée ».

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la participation de la commune s'établit à 20% du coût moyen d'un poste évalué à 517 30,20 € à cette date. Il sera indexé chaque année.

Deux postes existent à Passy.

## **17/ Mise à disposition de salles communales – élections cantonales 2011**

Le conseil municipal autorise la mise à disposition de salles communales (cinéma du Plateau d'Assy – préfabriqué rue des Myosotis à Passy chef-lieu – local communal du stade à Marlioz) à titre gracieux, aux différents candidats, de leurs représentants, ou de leur parti politique, en vue des élections cantonales 2011.

# COMMUNICATIONS

## Décisions du Maire

### **100/11 Suppression de la régie de recettes d'encaissement des pièces et ventes de jetons à la borne euros relais à l'aire de service de Plaine Joux**

La régie de recettes encaissement des pièces et vente de jetons à la borne euros relais à l'aire de service de Plaine-Joux est supprimée à compter du 15 décembre 2010.

Cette régie va s'intégrer à la régie de recettes de l'aire naturelle de Plaine-Joux , dès le 16 décembre 2010.

### **101/11 Modification de la régie de recette aire naturelle de Plaine Joux**

La régie de recettes « encaissement des pièces de jeton à la borne euros à l'aire de service de Plaine-Joux » a été supprimée pour être intégrée à la régie de recette de l'aire naturelle à partir du 16 décembre 2010.

Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €.

### **106/11 Contrat de logement 2010**

Attribution d'un logement communal, bâtiment des instituteurs à l'Abbaye.

Loyer mensuel : 324,50 € - Montant prévisionnel mensuel des charges : 82 €

### **107/11 Modification des éléments constitutifs de la régie de recettes des remontées mécaniques de la station de Plaine Joux**

Suite à l'avis du comptable public assignataire en date du 03/12/2010, le fonds de caisse de la régie des remontées mécaniques de la station de Plaine-Joux est fixé à 3 000 € au lieu de 4 000 € précédemment.

### **108/11 Mise à disposition gracieuse de bâtiments communaux aux associations locales**

Dans le cadre du soutien de la commune aux associations, mise à disposition à titre gracieux de bâtiments communaux ou installations sportives aux conditions prévues dans une convention à intervenir avec chaque association.

### **109/11 Tarifs communaux – aire d'accueil de véhicules camping-car à la station de Plaine Joux**

Tarifs d'utilisation de l'aire d'accueil de véhicules camping-car à la station de Plaine-Joux, pour la saison d'hiver 2010/2011, du 18 décembre 2010 au 27 mars 2011 inclus.

Emplacement camping-car : 6,00 € TTC par jour et par emplacement

Jeton douche : 2,00 € TTC l'unité

Branchement à la borne : 1,00 € TTC par jour et par emplacement

Taxe de séjour : 0,20 € TTC par nuit, par adulte ou par enfant de + de 13 ans.

### **110/11 Participation de la station de ski de Passy Plaine Joux à la journée « ski sans voiture » dimanche 16 janvier 2011**

Participation de la Commune de Passy à l'opération journée « ski sans voiture » le dimanche 16 janvier 2011.

Tarif unique proposé aux participants : 10 €

### **111/11 Convention avec les ambulances de la vallée de Chamonix – transport en ambulances de skieurs blessés de la station de ski de Passy Plaine Joux vers l'hôpital de Sallanches**

Convention de transport en ambulances, pour la saison d'hiver 2010/2011, entre la Commune de Passy et les ambulances de la vallée de Chamonix, afin d'assurer les opérations de transports sanitaires en continuité des secours sur pistes de ski, entre le bas des pistes et le pavillon des urgences de l'hôpital de Sallanches.

Tarif unique : 150 € TTC, du lundi au dimanche inclus ainsi que les jours fériés.

### **112/11 Convention d'assistance fiscale**

Convention de prestation de service pour une assistance en matière fiscale, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 28 février 2011, avec Mme Amina Bargach, auto-entrepreneur.  
Montant forfaitaire de la prestation d'assistance : 2 000 €

### **113/11 Convention de mise à disposition gratuite d'un garage à l'amicale laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy**

Mise à disposition de la partie gauche du garage jumelé de l'école de Bay à l'association amicale laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy  
Consentie à titre gracieux  
Durée : à partir du 15 décembre 2010, pour une année. Reconduite chaque année de façon expresse.

### **114/11 Contrat de service SP PLUS Caisse d'Epargne**

Souscription d'un contrat d'accès aux services SP Plus fourni par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes (paiement à distance dans le cadre de la prévente des forfaits des remontées mécaniques de la station de Plaine-Joux).

- Montant de l'abonnement mensuel : 30 € H.T.
- Coût par paiement effectué au-delà de 100 transactions : 0,15 € H.T.
- Frais de mise en service : 95 € H.T.

Durée : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse

### **115/11 Tarifs communaux 2011 - hors location de salles communales**

Actualisation des tarifs de prestations offertes par la commune, hors location de salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- 1 – Droits de places
- 2 – Redevance logements communaux
- 3 – Redevance sports
- 4 – Redevance cimetières
- 5 – Redevance camping
- 6 – Pâturages
- 7 - Photocopies et reproductions
- 8 – Fréquentation des études
- 9 – Borne « euros relais » située sur l'aire de services de Plaine Joux
- 10 – Vente de plans de ville

*Le tarif de fréquentation des études prendra effet à la rentrée 2011/2012.*

### **116/11 Tarifs communaux 2011 - location salles communales**

Actualisation des tarifs de location des salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- Parvis des Fiz
- Salle hors sac de Plaine Joux
- Salles du cinéma du Plateau d'Assy
- Salles de la Mairie des Plagnes
- Salle des Ruttets
- Salle du local du stade ou boulodrome
- Salles ex SIVOM

### **117/11 Etude d'aménagement des secteurs des cités jardins et de nids**

Un appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP, lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74 .fr » pour le marché d'étude d'aménagement des secteurs des Cités Jardins et des Nids.

Le groupement conjoint « Lemaire Bernard » à 74 Chavanod et « Veyrat- Parisien Christophe 74 Seynod a été retenu pour un montant de mission de 13 140 € H.T. (comprenant 4 réunions en mairie et une réunion publique).

Toute réunion supplémentaire sera rémunérée à hauteur de 450 € H.T.



**118/11 Achat de sel de déneigement pour la Commune de Passy**

Un appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP, lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture de sel de déneigement pour la Commune de Passy.

La société SAMSE Agence de Cluses 74303 Cluses a été retenue pour un marché à bons de commande avec un minimum annuel de 100 tonnes, et un maximum annuel de 700 tonnes.

**119/11 Création d'une régie d'avance à la micro crèche « les Eterlous »**

Création d'une régie d'avance à la Maison de l'Enfance – micro crèche – les Eterlous à Chedde, à compter du 3 janvier 2011.

Paiement des dépenses suivantes : achats alimentaires pour la confection des repas et goûters pour les enfants.

Montant maximum de l'avance : 500 €

**120/11 Suppression de la régie de recette multi accueil « les Oursons »**

La régie de recette multi accueil « les Oursons » occasionnel est supprimée à compter du 3 janvier 2011.

**121/11 Suppression de la régie de recette multi accueil à Chedde**

La régie de recette pour l'établissement « multi accueil » à Chedde est supprimée à compter du 3 janvier 2011.

**122/11 Création d'une régie de recettes service Petite Enfance**

Création d'une régie de recettes pour le service Petite Enfance (regroupe le multi accueil – halte garderie du Plateau d'Assy ainsi que celui de Chedde, à compter du 3 janvier 2011.

Montant de l'encaisse maximum : 1 200 €

La régie bénéficiera d'un fonds de caisse de 100 €

**123/11 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école élémentaire de l'Abbaye**

Mise à disposition de deux salles à l'école élémentaire de l'Abbaye, en faveur du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires les jeudis et vendredis scolaires de 16 h 30 à 18 h 00.

Mise à disposition à titre gracieux.

Durée de la convention : période scolaire 2010/2011, hors vacances scolaires.

**124/11 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école élémentaire de Marlioz**

Mise à disposition de deux salles à l'école élémentaire de Marlioz, en faveur du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires les lundis, jeudis et vendredis scolaires de 16 h 30 à 18 h 00.

Mise à disposition à titre gracieux

Durée de la convention : période scolaire 2010/2011, hors vacances scolaires.

**125/11 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école maternelle de Chedde Jonction et à l'école élémentaire de Chedde Centre**

Mise à disposition de locaux à l'école élémentaire de Chedde Centre et l'école maternelle de Chedde Jonction, pour l'organisation d'activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires de 16 h 30 à 18 h 00.

Mise à disposition à titre gracieux.

Durée de la convention : période scolaire 2010/2011, hors vacances scolaires.

**126/11 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école primaire du chef lieu**

Mise à disposition de deux salles à l'école primaire de Passy chef lieu, pour l'organisation d'activités périscolaires les lundis scolaires de 16 h30 à 18 h00.

Mise à disposition à titre gracieux.

Durée de la convention : période scolaire 2010/2011, hors vacances scolaires.

**127/11 Mise à disposition de locaux scolaires aux écoles maternelle et élémentaire du Plateau d'Assy**

Mise à disposition de trois salles situées dans les écoles maternelles et élémentaires du Plateau d'Assy, pour l'organisation d'activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires de 16 h 10 à 18 h 10.

Mise à disposition à titre gracieux

Durée de la convention : période scolaire 2010/2011, hors vacances scolaires

**01/11 Location – gérance d'un local communal situé au lac de Passy dénommé « la buvette des criques »**

Un appel d'offre est paru le 21 octobre 2010 dans le journal « le Messager »

La location-gérance de la buvette dite des Criques située au lac de Passy est attribuée à Monsieur Jérémy Fouquay.

Période saisonnière du 15 avril au 30 septembre, durant trois années consécutives : 2011, 2012, 2013.

Montant de la location :

- redevance fixe : 12 000 € H.T. par saison estivale,
- redevance variable : 5% du C.A. H.T. à l'issue de chacune des saisons.

**02/11 Contrat de logement 2011**

Attribution d'un logement communal à l'école primaire de Chedde Centre.

Loyer mensuel : 516,08 €

Montant prévisionnel mensuel des charges : 100 €

**03/11 Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'USMB Passy Football**

Mise à disposition d'un bâtiment dénommé « local municipal du stade » situé à Marlioz, à l'USMB Football représentée par son président M. Laurent Nardi.

Mise à disposition consentie à titre gracieux.

Période : 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour une année. Convention reconduite chaque année de façon expresse.

**04/11 Contrat de logement 2011**

Attribution d'un logement communal - bâtiment des instituteurs de l'Abbaye à Passy.

Loyer mensuel : 326,45 €

Montant prévisionnel mensuel des charges : 82 €

**05/11 Avenant n° 1 au marché de service – entretien et conduite des chaufferies communales**

De nouveaux bâtiments nécessitent d'être inclus dans le contrat de maintenance des chaufferies communales.

L'avenant au nouveau contrat d'entretien inclus les bâtiments suivants :

Restaurant scolaire, 161 avenue des Grandes Platières

Ecole du chef lieu, 65 rue Henry Ducoudray

Foyer des Jeunes et Parvis des Fiz, 275 rue Arsène Poncet

L'incidence financière est de 16 248,00 (+ 4 062,00 € H.T./an) pour les 4 ans restant du contrat, soit une augmentation de 3,71 %. Le montant du marché initial de 438 371,40 € H.T. est porté à 454 619,40 € H.T.